

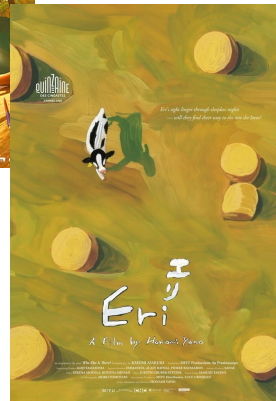
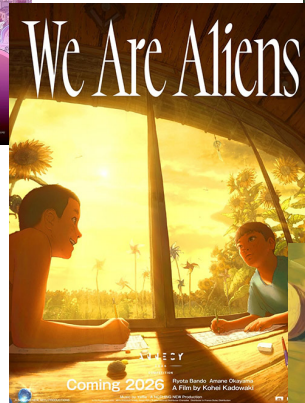
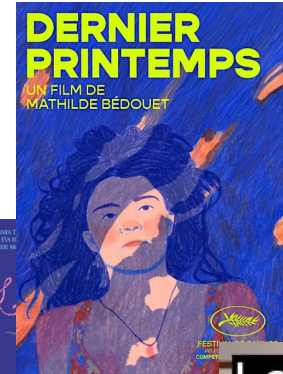
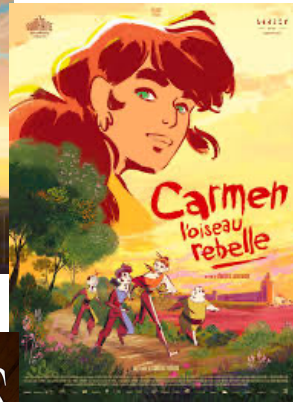
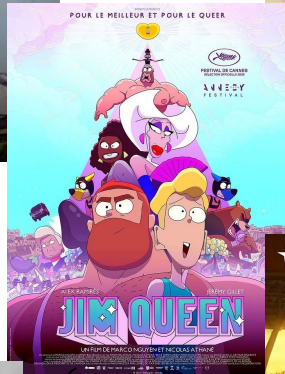


ANIMATION FRANÇAISE : L'HEURE DES CHOIX

JEUDI 25 JUIN 2026

ANNÉCY²⁰²⁶
FESTIVAL

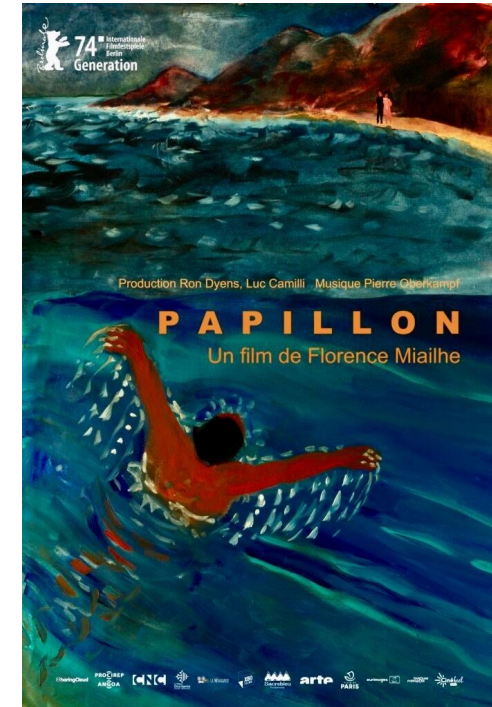
Félicitations aux 16 films sélectionnés au 79^{ème} Festival de Cannes !



Et aux derniers films en compétition aux Oscars



Meilleur long métrage d'animation

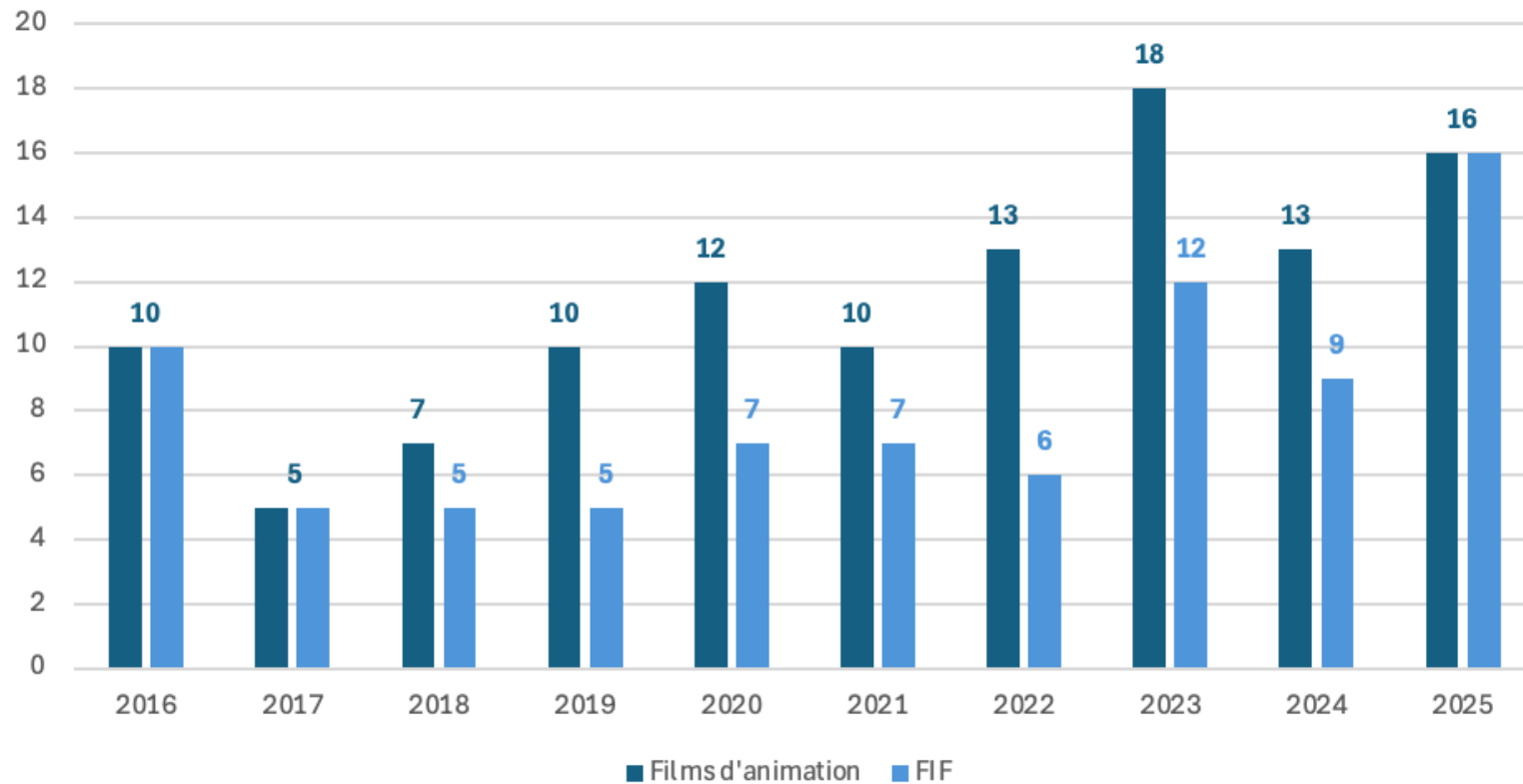


Meilleur court métrage d'animation

Long métrage : un volume de production au plus haut avec plus de FIF



Nombre de films d'animation agréés par le CNC



Le cap des 10 films produits par an est durablement franchi depuis 2019

Depuis la sortie de la COVID-19, 14 films / an en moyenne

16 films agréés en 2025,
tous d'initiative française (FIF)

Part des FIF en moyenne :
entre 50 et 70% depuis 2019

7% du nombre de FIF agréés
tous genres confondus

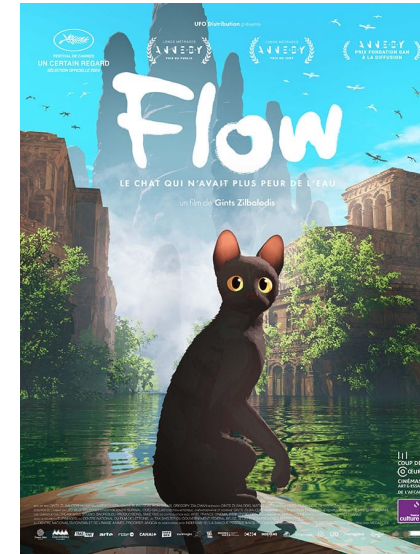
7% des FIF ... et un tiers des exportations en 2025



L'animation = 27% des entrées du box-office mondial !

Depuis 2022, un à deux FIF par an
dans les 10ers films français à l'export

En 2025



1er



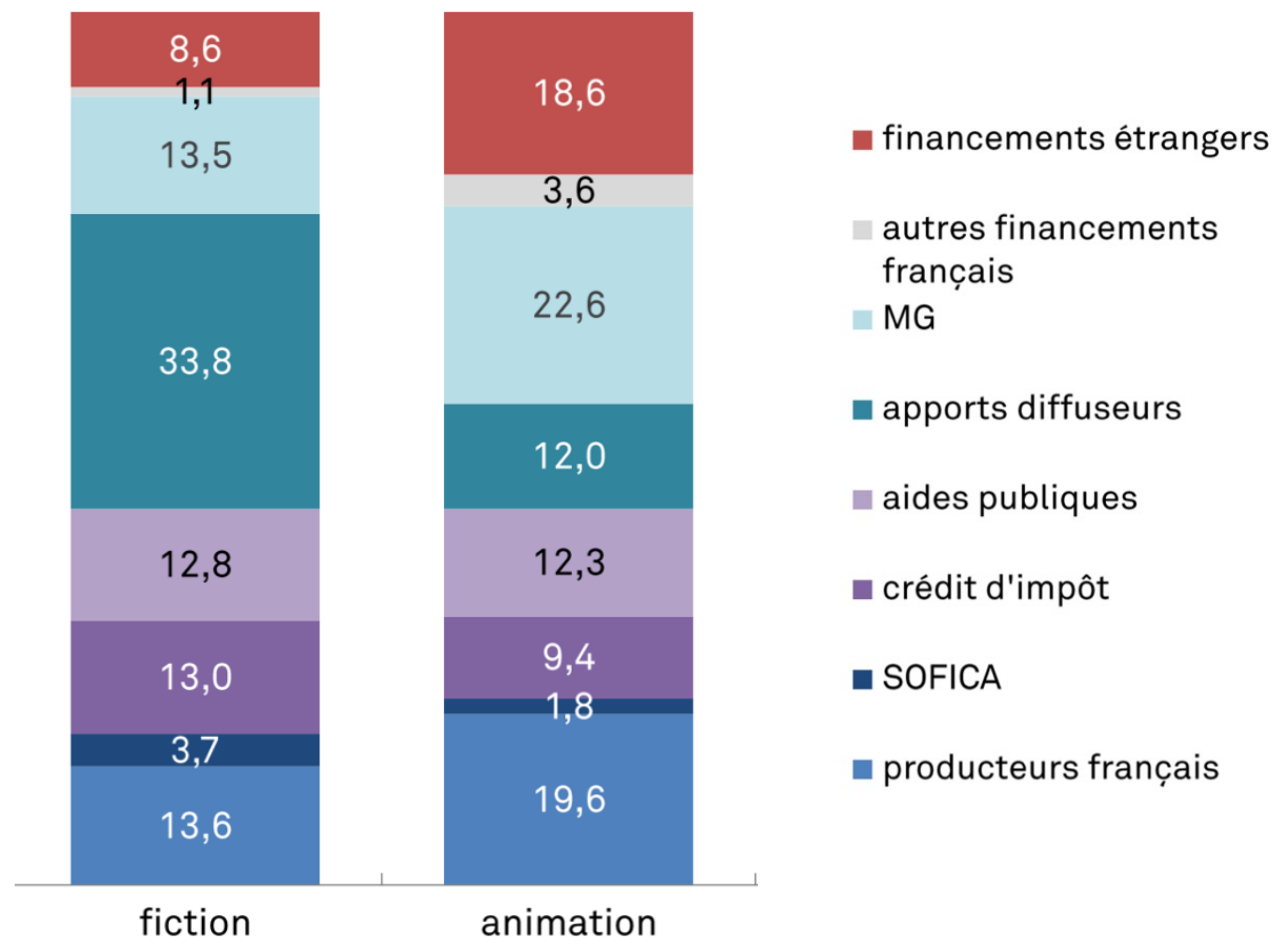
4ème

**L'animation représente plus d'un tiers
des 42 millions d'entrées du cinéma français
à l'international**

Une base de financements français trop limité



Répartition du financement définitif des FIF par genre sur 2016-2025*



Près de 3 fois moins d'apport des diffuseurs

Une part des aides publiques (CNC, régions) équivalente à celle de la fiction mais une part du crédit d'impôt inférieure de 4 points

Les financements français (hors apports producteurs) couvrent moins de 50% des budgets des longs métrages d'animation vs +70% pour la fiction

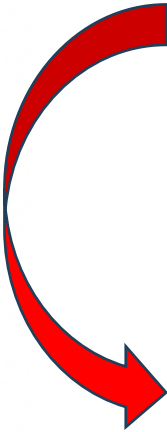


Augmentation du crédit d'impôt cinéma : un coût fiscal limité, un effet de levier majeur

Une part du crédit d'impôt inférieure de près de 4 points par rapport à la fiction :
9,4% vs 13% sur la période 2016/2025

Principaux pays partenaires (2005-2024)

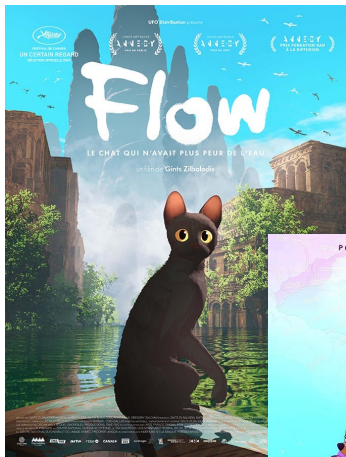
Pays	Nombre de coproductions	Part dans le total des coproductions
Belgique	64	50,4 %
Luxembourg	32	25,2 %
Allemagne	18	14,2 %
Canada	16	12,6 %
Italie	13	10,2 %
Espagne	9	7,1 %
Suisse	8	6,3 %
Pays-Bas	5	3,9 %
Pologne	5	3,9 %
République tchèque	5	3,9 %

- 
- Durant les 20 dernières années, la Belgique et le Luxembourg représentent 75% des coproductions comptabilisées dans les films d'animation agréés par le CNC
 - Multiplication des coproductions multi-territoires
 - Recherche de financements via les tax rebate locaux
 - Partage de l'IP / appauvrissement patrimonial du producteur français
 - Partage du travail

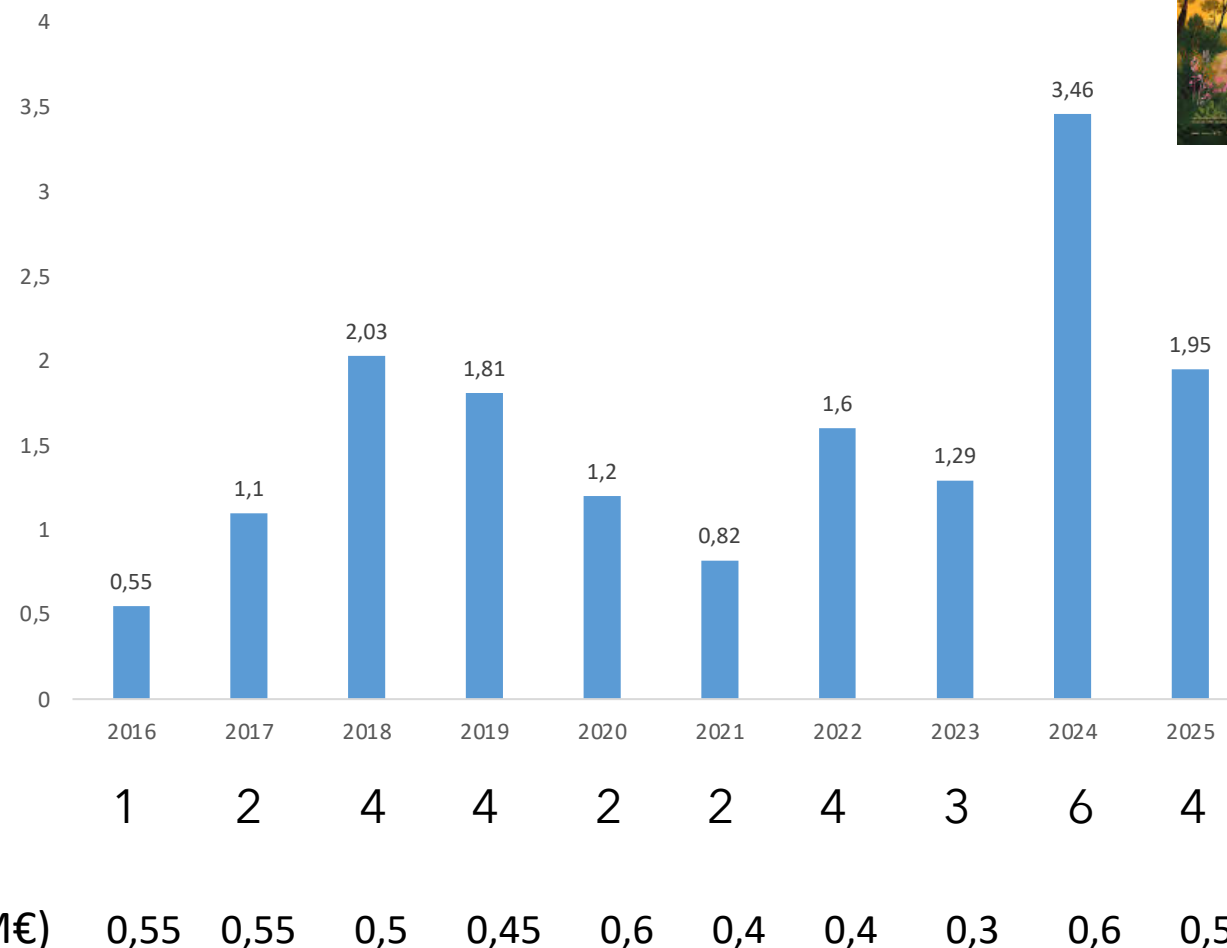
**Porter le taux du crédit d'impôt cinéma
de 30 à 40%**



Avance sur recettes : une plus forte attention à l'animation



Montants de l'ASR pour les LM d'animation (en M€)



Nb LM aidés

Aide moyenne (en M€)

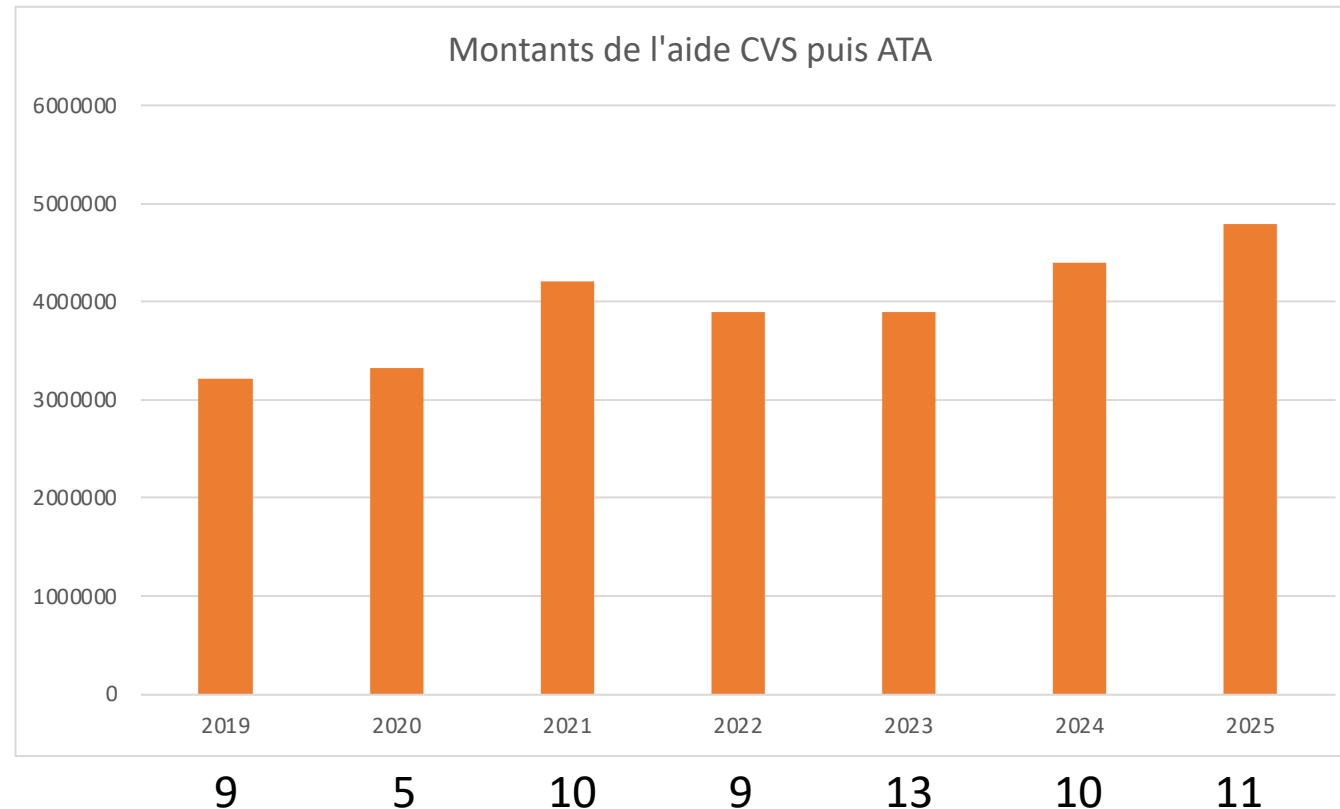
Depuis la sortie de la COVID-19, un peu plus de 4 films par an en moyenne

ATA : un dispositif essentiel pour le long métrage



2019 : création d'une aide sélective au sein du Fonds CVS dotée de 1,5 M€
Bonus sur le soutien automatique cinéma mobilisé par les producteurs délégués
passe de 25 à 50% pour les LM animation

2022 : restructuration des différentes aides CVS en faveur de l'animation avec la création de l'ATA dotée d'un peu plus de 3 M€



4,8 M€ en 2025 dont
3,2 M€ en LM soit un
apport moyen
de moins
de 300 K€ par film

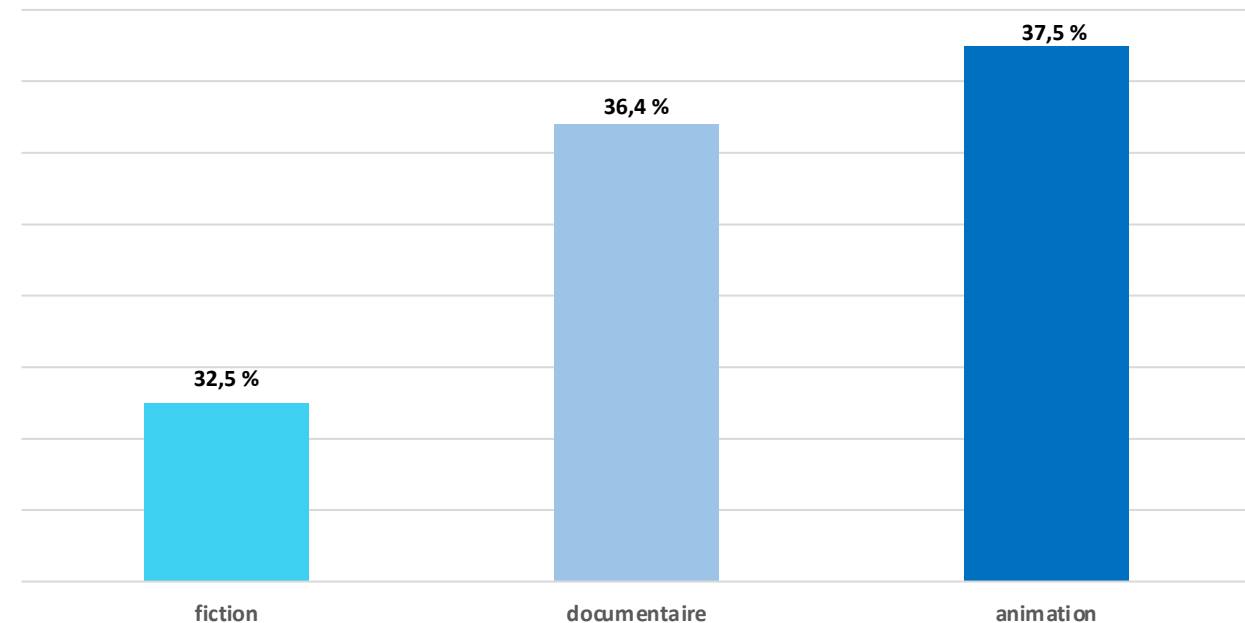
**Porter l'enveloppe
à 7 M€ /an
à moyen terme pour
atteindre un apport
moyen de 500 K€
par film et un
plafond à 700 K€**

Mise en place d'un « Malus » parité pour les longs métrages



- Annonce de la précédente ministre au festival de Cannes 2025 : volonté d'inverser la stratégie d'un bonus qui ne produit plus ses effets ;
- Échanges avec le CNC depuis février pour la mise en place d'un malus à horizon 2027 ;
- Prise en compte nécessaire de la spécificité de l'animation, notamment pour les chefs de poste.

Part de films éligibles au bonus parité en 2025 selon le genre



Une mesure progressive, permettant d'atteindre un objectif ambitieux de féminisation des productions de films d'animation, sera proposée pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2027.

Retour sur les Assises du cinéma d'animation

- Un **constat préalable** : nécessité d'un échange collectif autour de l'avenir du cinéma d'animation, des problématiques inhérentes à chaque catégorie d'acteurs de la filière et d'un meilleur accompagnement par les pouvoirs publics



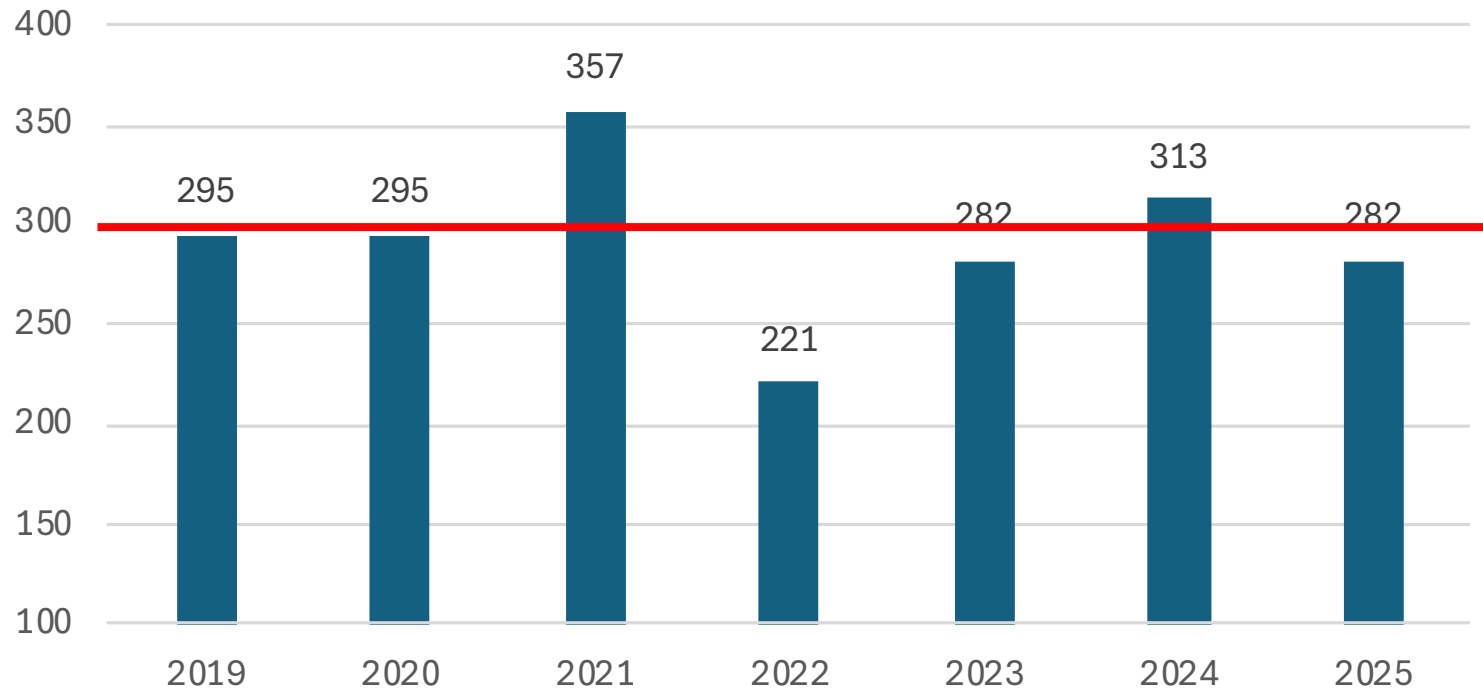
- Le 1^{er} octobre 2025 au Forum des Images, près de 500 personnes réunies, et **4 demandes du secteur** :
 - un renforcement de l'accompagnement du développement des films d'animation ;
 - un investissement accru des éditeurs de services ;
 - une exposition plus optimale des œuvres auprès des différents publics ;
 - et une meilleure prise en compte des spécificités de l'animation dans les politiques publiques ;

**Prochaine étape attendue : la réforme des aides en amont du CNC
qui concernera également les films d'animation !**

La production audiovisuelle d'animation aidée à nouveau à la baisse en 2025



Evolution du volume de production d'animation aidée par le CNC (en heures)



Baisse de -10%
par rapport à 2024

Apport stable des diffuseurs
(62,6 M€). Apport horaire au
plus haut à 222,3 K€

Apport horaire CNC au plus
haut à 171 K€/heure

La part des apports
étrangers est au plus bas
niveau historique (19,5 %)

La part de risque portée par
les producteurs est au plus
haut à 24,1%

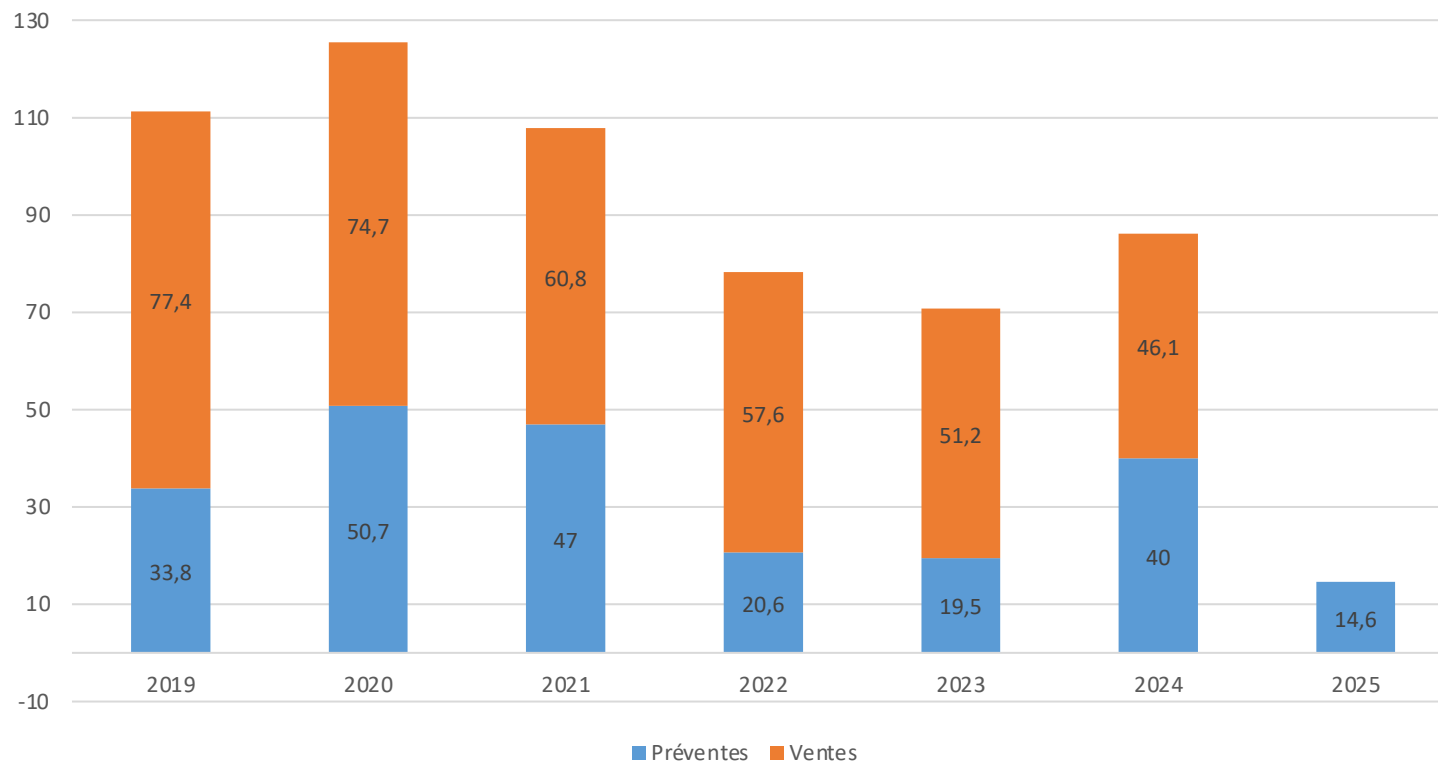
**Disney+ a participé au financement d'un unitaire de 48 minutes
et Crunchyroll à une série de 4 heures**

La production TV est lourdement impactée par le ralentissement du marché international



Une reprise des exportations en 2024 (+22% vs. 2023) portée par les préventes de quelques séries, mais des perspectives inquiétantes pour les résultats de l'export en 2025

Evolution de l'exportation des oeuvres audiovisuelles d'animation (en M€)



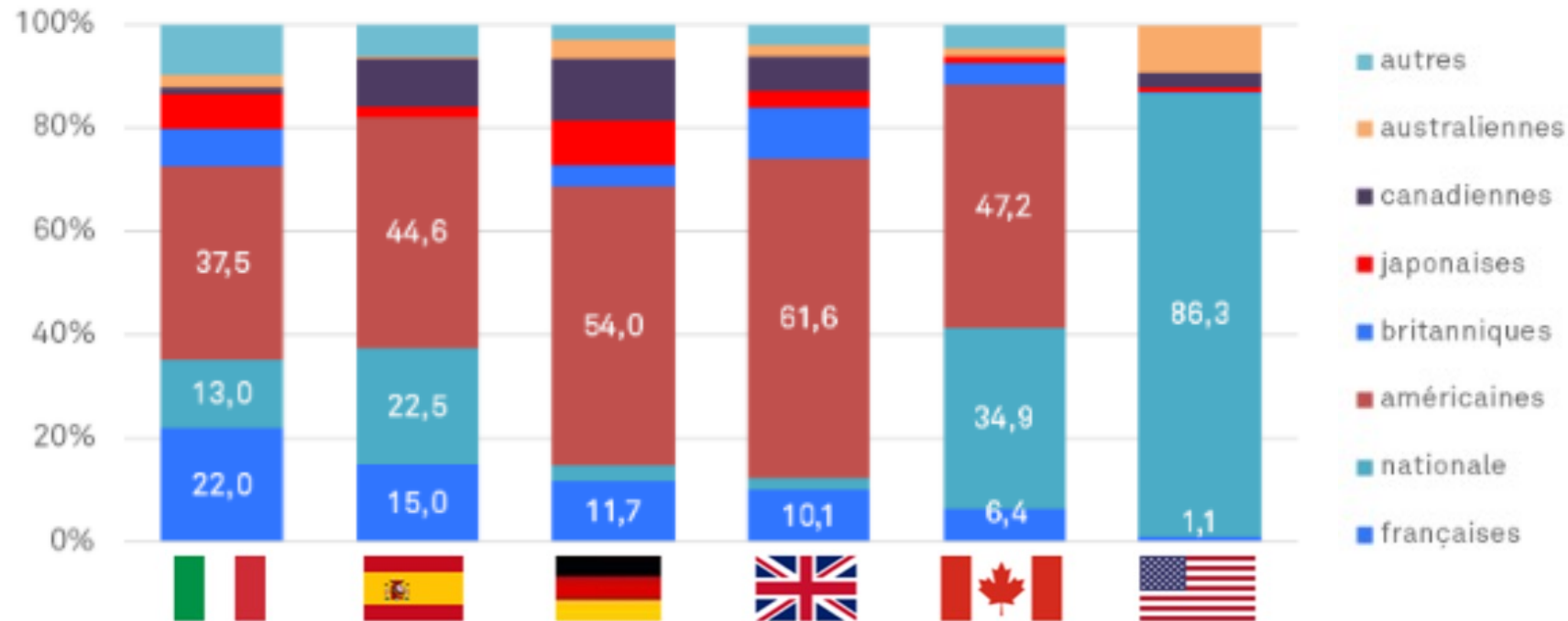
Après le rebond de l'année 2024, un effondrement des préventes de 25,4 M€, soit une baisse de -64%

Un risque producteur qui devient de plus en plus difficile à amortir dans un contexte de ralentissement des exportations

L'animation française conserve une place de premier plan sur de nombreux marchés internationaux



Part de marché de l'animation audiovisuelle française dans l'offre TV d'animation en 2025 (en % du volume horaire diffusé)



Animation française n°2 en Italie, et en Allemagne derrière la production US mais devant la production locale

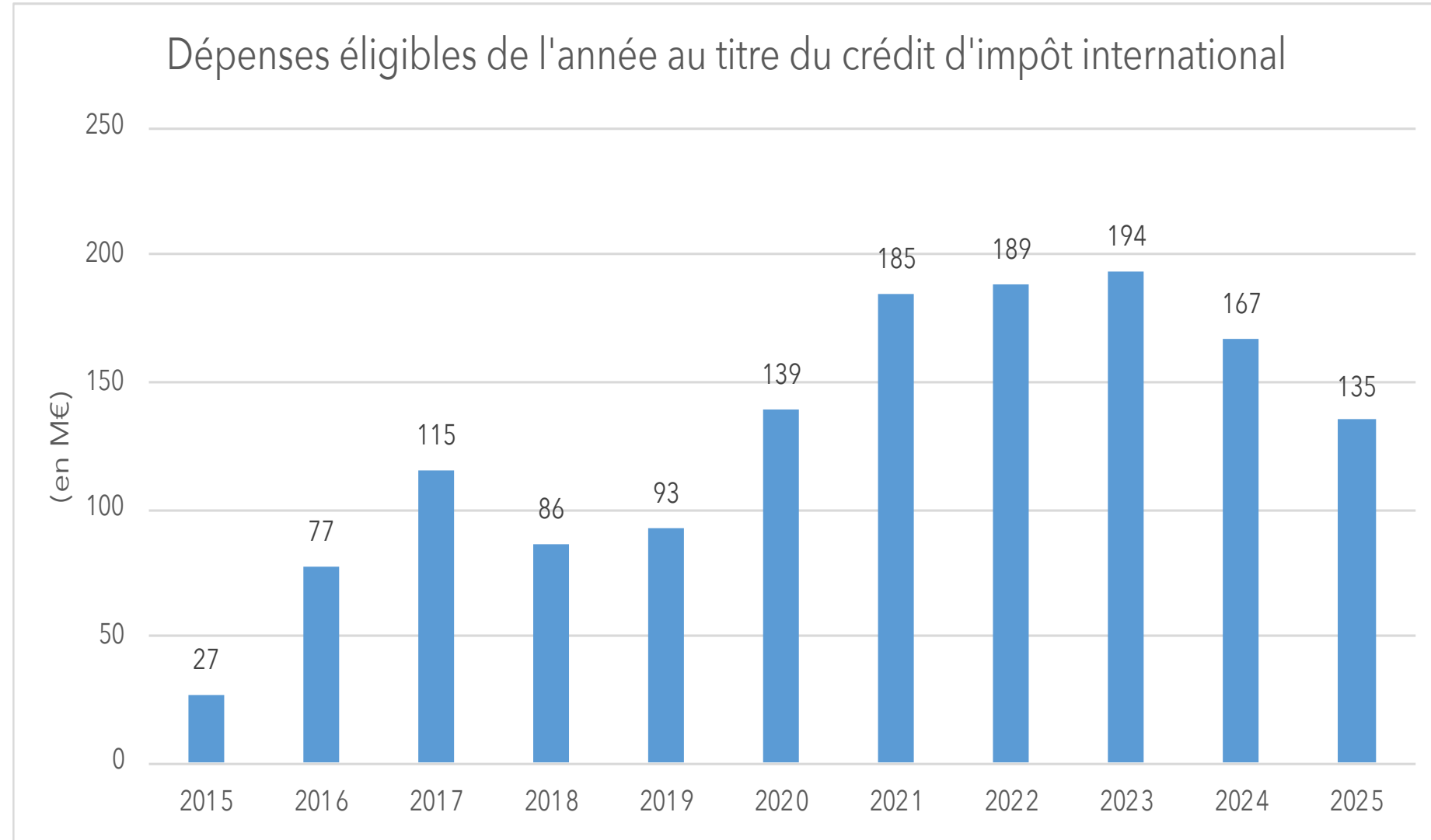
La France est le 4^{ème} pays le plus représenté dans les offres des plateformes de SVoD à l'étranger derrière le Japon, Etats-Unis et R-U

La prestation de services : le moteur de la croissance revient au niveau pré-Covid



Le montant des dépenses éligibles des projets TV et longs métrages agréés au C2I a reculé de 30% en 2025 par rapport à 2023

Conséquence du ralentissement enregistré par le marché mondial depuis 2023



... un rebond du nombre de projets en 2025 mais une baisse des promesses de dépenses

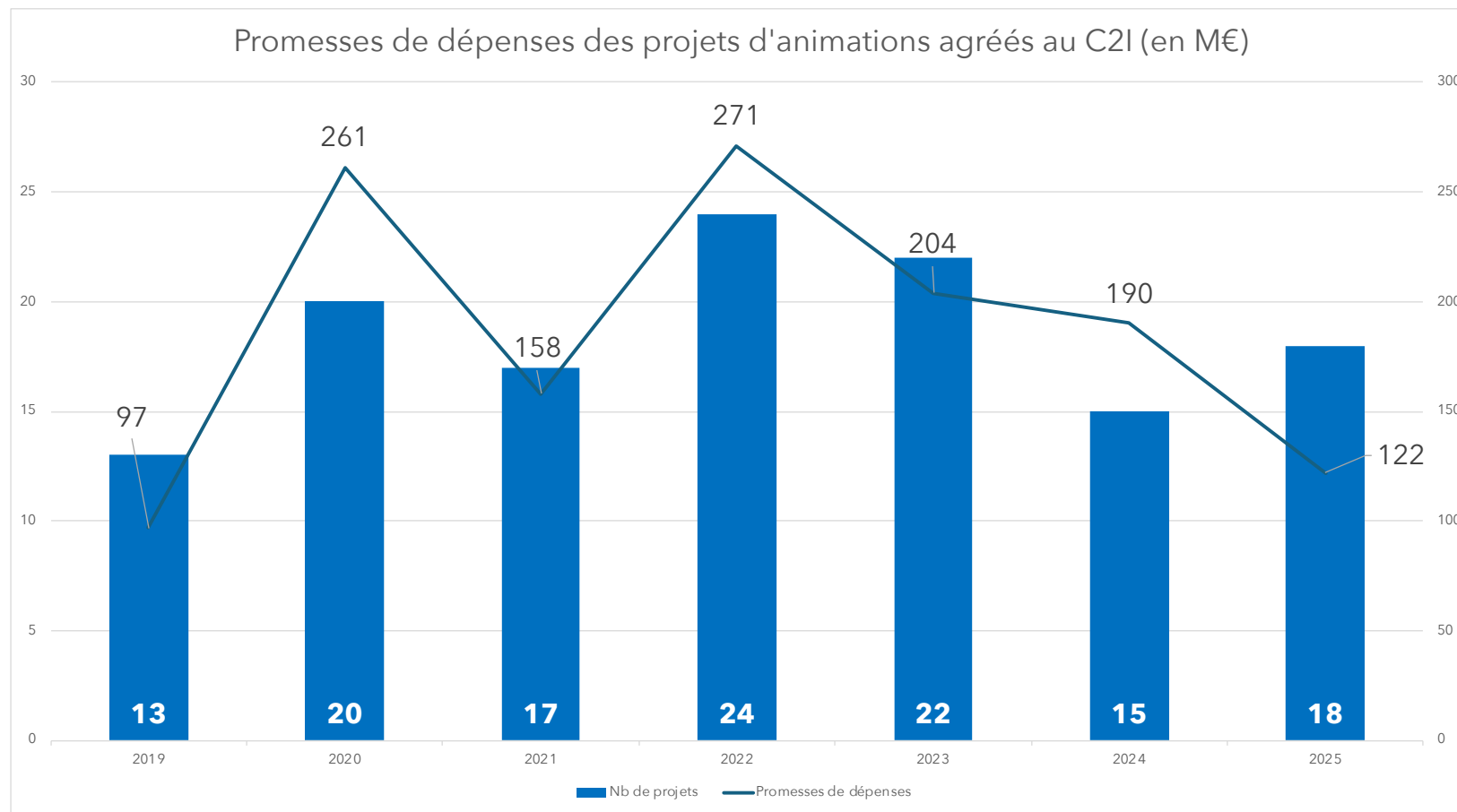


En 2025, 18 projets d'animation (13 TV/PF et 5 cinéma) ont obtenu un agrément provisoire du C2I.

Mais seulement 122 M€ de dépenses prévisionnelles pour les projets agréés en 2025 soit une baisse de 36%

Un rebond de la prestation pour des projets TV/PF (+51% à 68 M€).

Une baisse de la prestation cinéma : un effet calendaire des projets d'Illumination Studios Paris



Un marché de l'emploi qui se stabilise



Nombre de salariés 2025

9 262

- 0,8% par rapport à 2024

Masse salariale 2025

233 M€

- 1,4% par rapport à 2024

Nb heures travaillées 2025

8,5 millions

+2,5% par rapport à 2024

Salariés sous CDDU en 2025

84% des effectifs

69% de la masse salariale

- 1% effectifs

- 1,5% masse salariale

+3,1% nb heures travaillées

mais qui reste en fort recul par rapport à 2022



Ensemble des salariés 2025 / 2022

Effectifs

-9%

**Masse
salariale**

-16%

**Nb heures
travaillées**

-17%

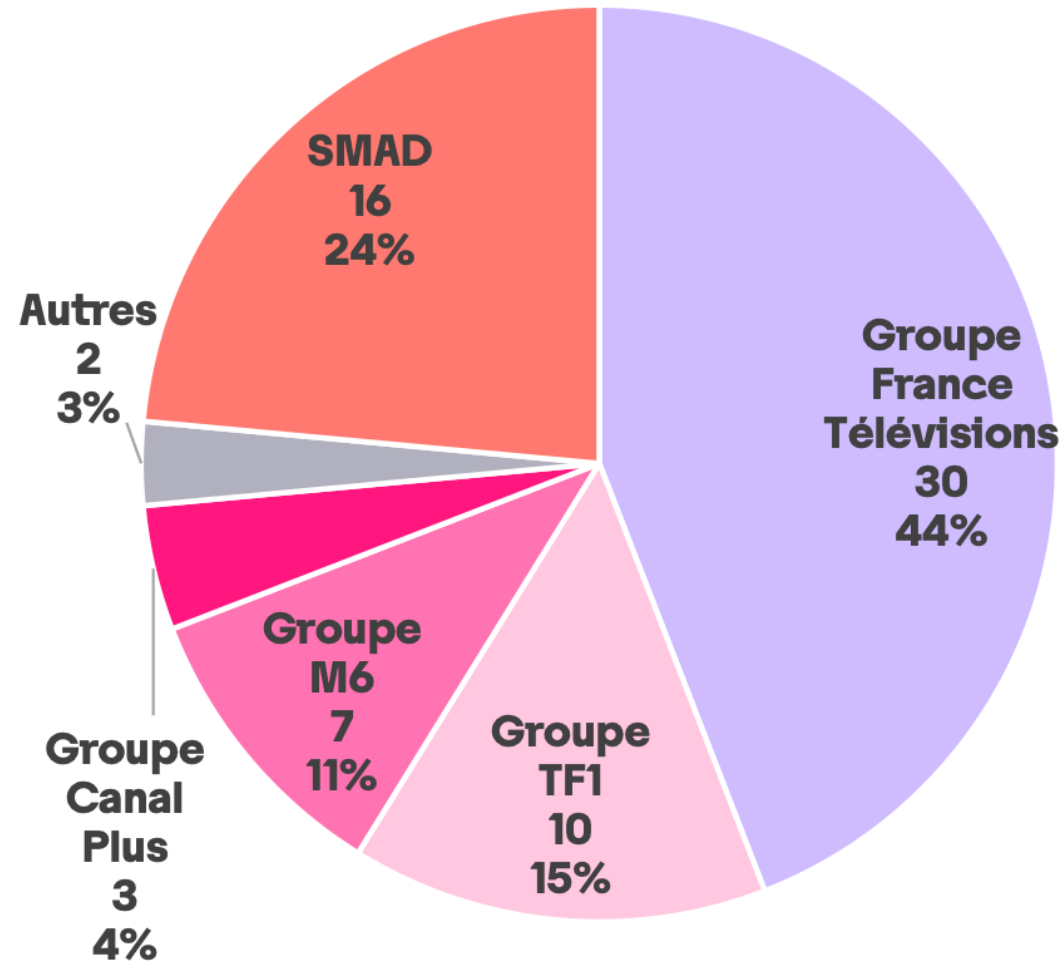
Salariés sous CDDU 2025 / 2022

-12%

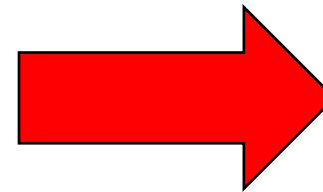
-21%

-22%

France Télévisions, pilier de l'investissement dans le secteur



**TOTAL =
68 M€ en 2024
vs. 70 M€ en 2023**



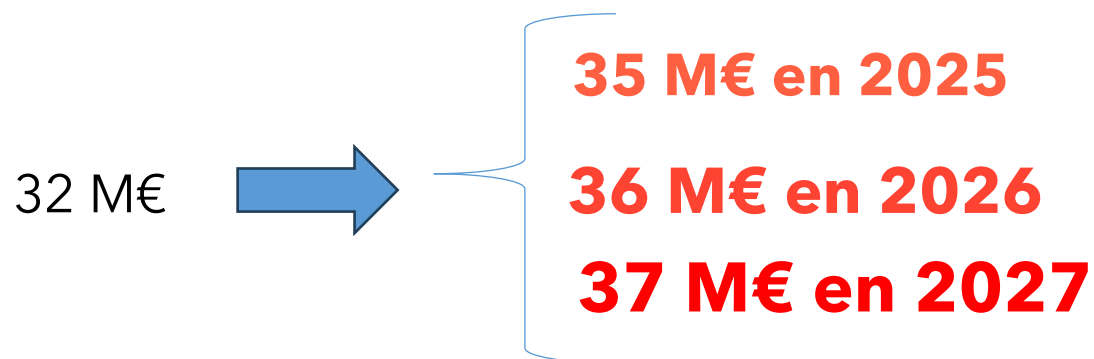
**65% des
investissements
en production inédite
en 2024
vs. 80% en 2023**

France Télévisions : les accords de 2024 ont permis de renforcer l'investissement



Un accord cinéma du 17 mai 2024 conclu pour 5 ans (2024/2028)

Un accord télévision du 4 juillet 2024 conclu pour 3 ans (2025/2027)



Soit 5 M€ supplémentaires / an à terme
Une augmentation > 14%

Avec la mise en place d'un plancher pour le long métrage d'animation de 3 M€ / an
+ 3 M€ à répartir sur la période 2025/2027
Et un engagement à investir dans 25 films entre 2024 et 2028 soit 5 par an en moyenne

En contrepartie, les producteurs accompagnent l'évolution digitale du groupe

Un accord parfaitement exécuté en 2025 malgré des tensions budgétaires accrues



Investissements 2025 dans l'animation

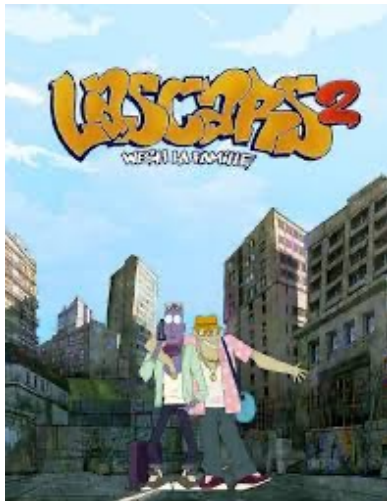
Plus de 31 M€ dans la production TV en 2025
et plus de 4 M€ dans la production cinéma
pour un total de 35,2 M€

5 longs métrages d'animation en coproduction en 2025

Œuvres cinématographiques
11,42%



■ Œuvres audiovisuelles ■ Œuvres cinématographiques

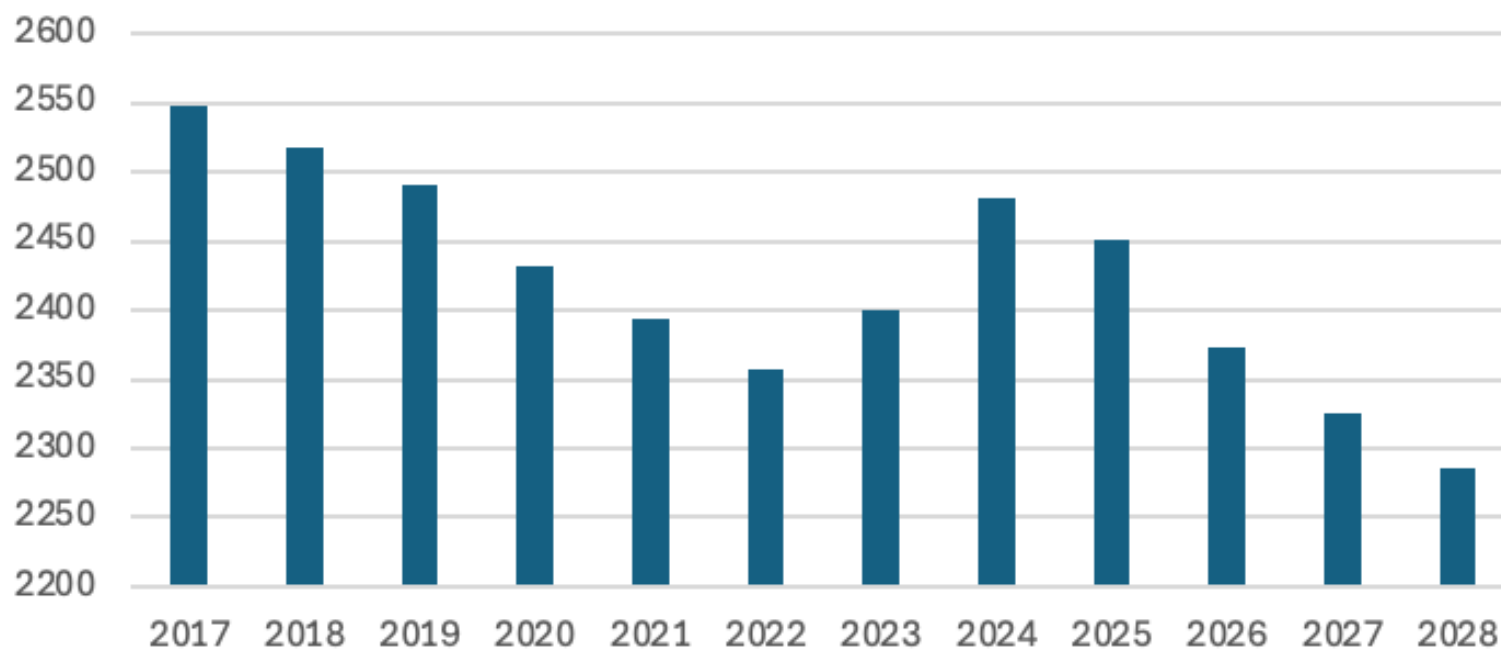


France Télévisions : des contributions de l'Etat en forte baisse



Evolution des contributions de l'Etat au budget de France Télévisions (en M€ courants)

hors compensation de la taxe sur les salaires



- -80 M€ en 2026 par rapport à 2025 (-30 M€ en 2025) ;
- Retour à l'équilibre en 2026 après un déficit de 33,5 M€ en 2025 ;
- Des économies de l'ordre de 150 M€ à réaliser ;
- Pour la 1^{ère} fois, la création est mise à contribution avec une baisse dès la fin de l'année 2025 ;
- Baisse annoncée de 47 M€ des concours publics en 2027 et en 2028.

Un accord interprofessionnel bientôt réouvert



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
quotas nationaux	393	394	410	408	408	409	427	427	427	427
Fictions	252	257	275	266	267	267	282	290	285	284
Documentaires	95	92	90	94	95	93	94	88	93	92
Animation	27	27	28	28	29	30	30	30	30	30
Spectacles Vivants	18	17	17	17	16	17	17	17	17	18
videomusique										
Autres dépenses (1)	2	1	0	3	1	2	3	2	2	3
Documentaires régionaux et ultra-marins	11	11	11	13	14	14	13	14	14	14
CREATION	404	405	421	421	422	422	440	440	440	440

Accord du 4 juillet 2024
prévoit un investissement de
440 M€, dont dans l'animation

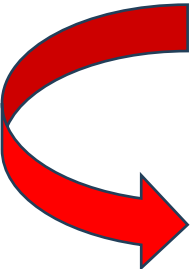
35 M€ en 2025

36 M€ ~~en~~ 2026

37 M€ ~~en~~ 2027

L'investissement dans
l'animation devrait être
préservé à hauteur
de 35 M€ en 2026

Aucune discussion à ce stade car la construction du budget 2027 reste très compliquée
avec un risque de baisse de l'investissement en faveur de la création
au niveau de l'obligation du décret (380 M€)



Risque systémique pour la production française d'animation compte tenu du poids de France
Télévisions, du faible impact des SMAD en production inédite et de la situation internationale

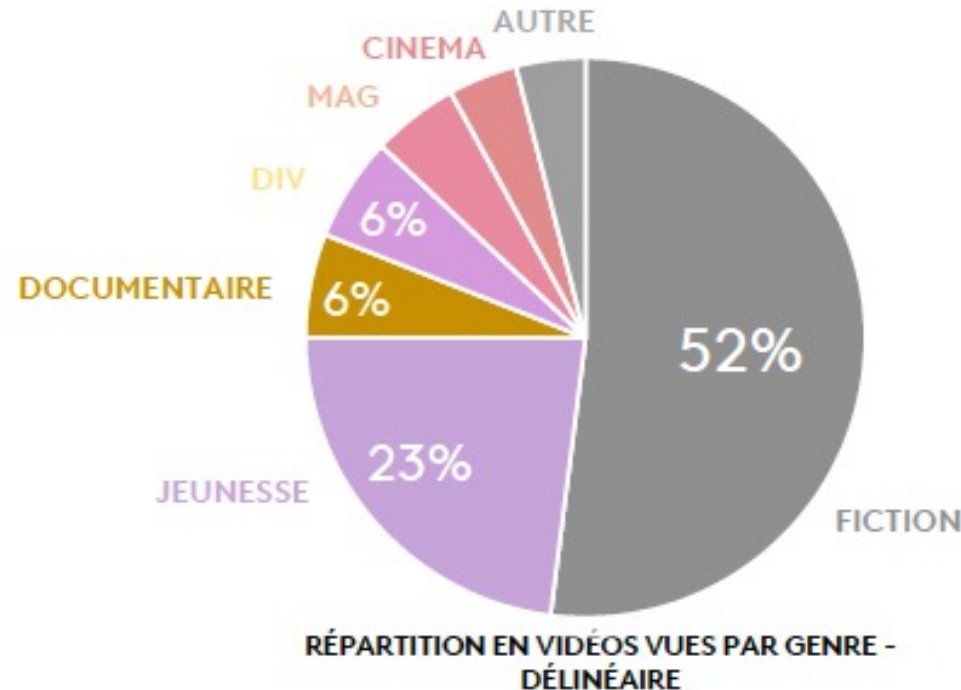
4 : le rapport Alloncle rouvre le sujet un an à peine après l'arrivée sur le canal 4 de la TNT



Recommandation n° 45 :

Procéder à la suppression de la chaîne France 4 de même que de l'offre numérique Francetv Slash

Un développement important de l'offre digitale depuis 2018, facilité par les accords interprofessionnels



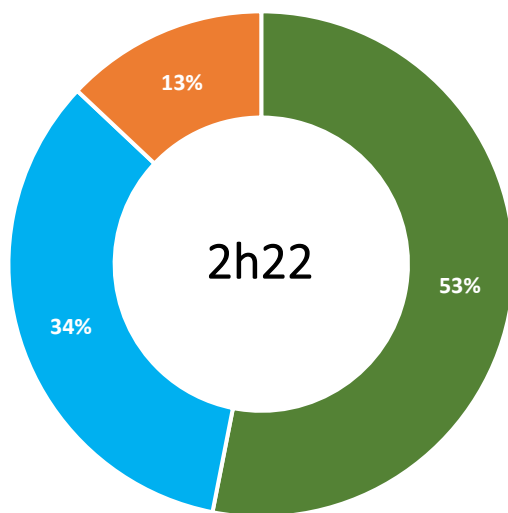
- 4 { • Un rôle essentiel pour faciliter la découverte de nouveaux programmes pour les enfants
- Un outil marketing pour faire connaître l'offre à la demande aux enfants et à leurs parents

SMAD, YouTube et réseaux sociaux : 60% de la consommation vidéo des 4-14 ans



Octobre / décembre 2024

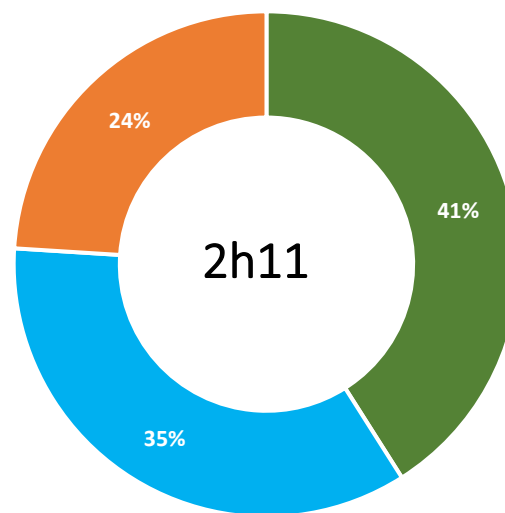
Consommation Vidéo 4-14 ans



■ Total TV ■ Vidéo Internet ■ SVOD

Septembre / décembre 2025

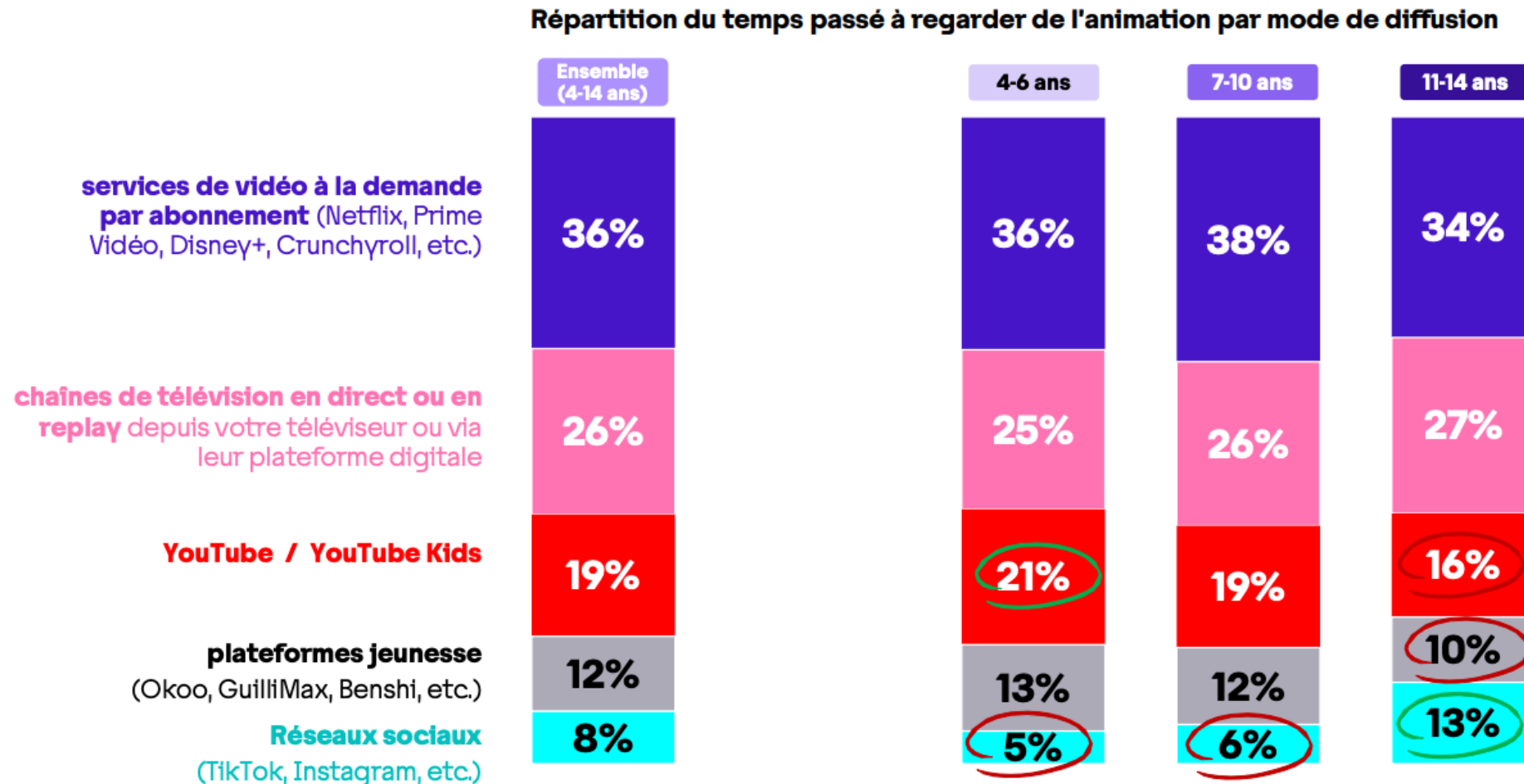
Consommation Vidéo 4-14 ans



■ Total TV ■ Vidéo Internet ■ SVOD

Une baisse de 12 points en un an du Total TV au profit essentiellement de la SVoD (+ 11 points)

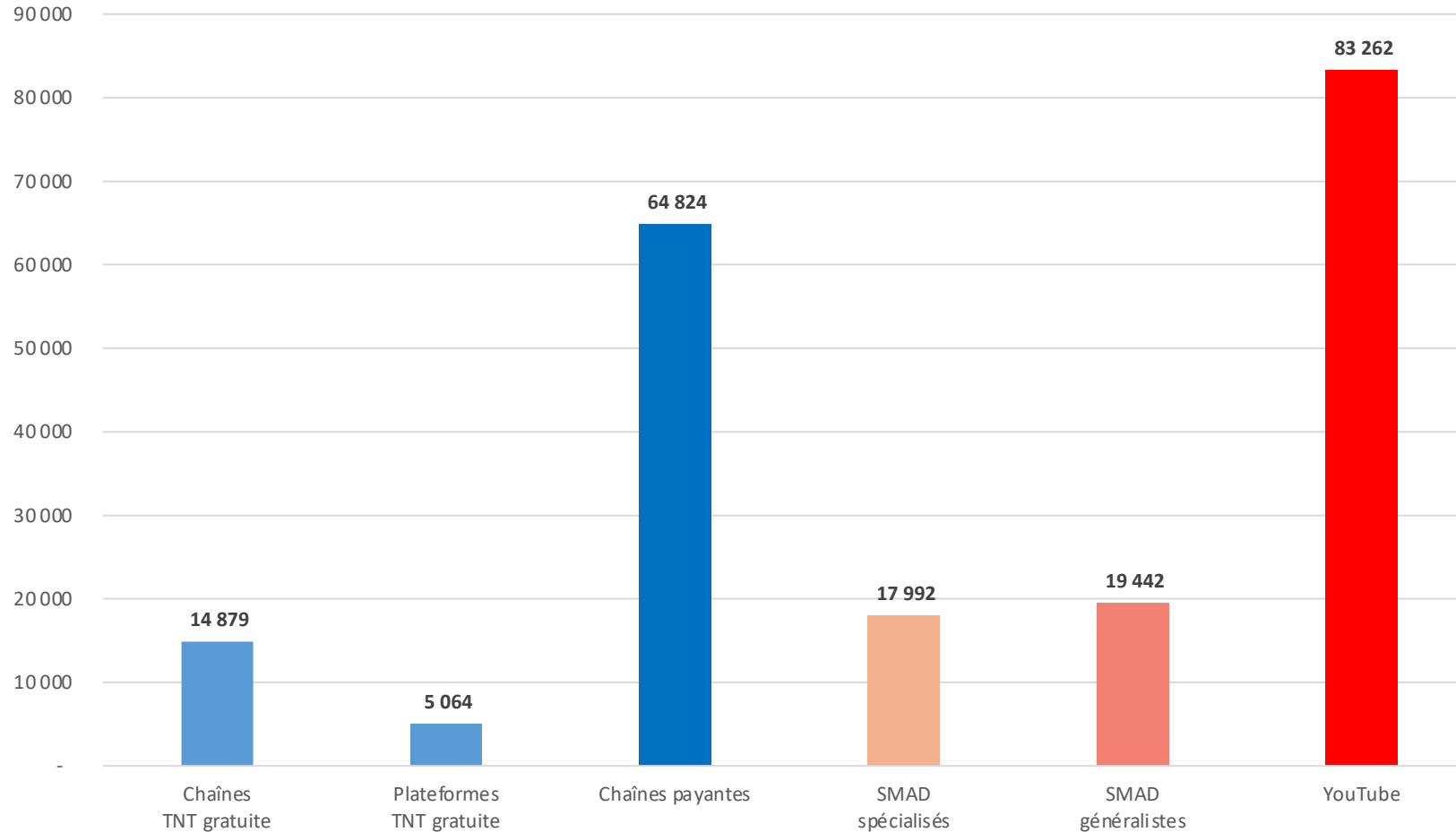
YouTube : 1^{ère} chaîne de France pour la consommation d'animation des enfants ?



YouTube: première offre d'animation



Offre d'animation par type de service en France (en heures)



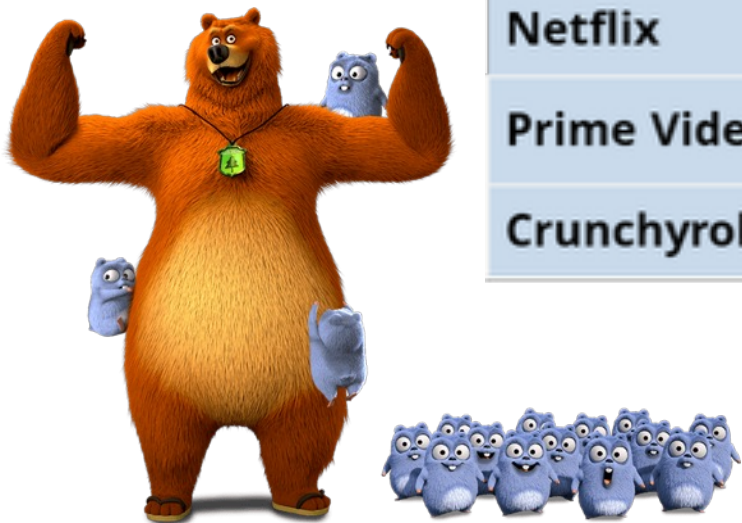
Une offre quatre fois plus importante que le cumul du volume de diffusion des chaînes de la TNT gratuite et de l'offre de leurs plateformes

SMAD : des obligations mais essentiellement des achats



Dépenses déclarées par les SMAD en animation dans le cadre de leurs obligations :
16 M€ en 2024 vs 271 M€ dans la fiction et 19 M€ en documentaire

	2021	2022	2023	2024
Disney+	0 %	3,1 %	1,6 %	2 %
Netflix	10,7 %	6,5 %	4,3 %	5,7 %
Prime Video	Pas de dépenses dans l'animation déclarées			1 %
Crunchyroll				82,2%



2 M€ en production inédite en 2024 (vs. 1 M€ en 2023)

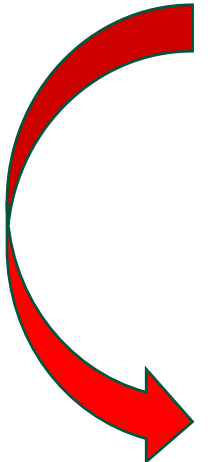
Part des achats : 87,5% en 2024 (vs. 94% en 2023)



Modification du décret SMAD

Le décret n°2021-793 du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Il a été modifié par le décret n°2025-1421 du 30 décembre 2025 :

- 
- **Une clause de diversité fixée à 20% des investissements de la plateforme dans le documentaire, l'animation et/ou le SV avec une montée en charge (12% la première année, 16% la seconde et 20% à compter de la troisième année) ;**
 - **avec un respect de la part inédite de chaque plateforme pour les différents genres visés au titre de cette clause de diversité ;**
 - **et pour les œuvres d'animation, abattement de 25% de l'investissement quand la plateforme prend des droits monde (extension du dispositif cinéma).**

Entrée en vigueur dès le terme des accords interprofessionnels en cours.

Pour les accords qui arrivent à échéance fin 2026, le taux de diversité sera de 16% à compter de 2027 et pour ceux qui arrivent à échéance fin 2027, le taux sera de 20% à compter de 2028.

7 plateformes concernées



prime video


5% OAV

NETFLIX

5% OAV



crunchyroll



12% OAV



12% OAV

Échéance fin 2026

Échéance fin 2027

**HBO
max**

Paramount+

prime video : le 1^{er} acte de ce processus de renégociation



Arcom

Renégociation de l'assiette avec un avenant à la convention de Prime Video adopté lors de la réunion plénière du 6 mai 2026 avec définition d'un MG d'investissement dans création audiovisuelle et cinématographique :

- de **90 M€** si la plateforme ne propose pas au moins une œuvre cinématographique moins de 12 mois après sa sortie salles (soit l'équivalent de 20% de son chiffre d'affaires) ;  **72 M€ pour l'audiovisuel**
18 M€ pour le cinéma
- ou de **110 M€** si la plateforme propose au moins une œuvre cinématographique moins de 12 mois après sa sortie salles (soit l'équivalent de 25% de son chiffre d'affaires) ;  **77 M€ pour l'audiovisuel**
33 M€ pour le cinéma
- indexation de ces MG sur la croissance du CA de Prime Video.

vs 40 M€ dans la convention de décembre 2021



veut remonter dans la chronologie des médias et avoir une fenêtre à 9 mois pour mieux exposer les films MGM et ses films français



Un nouveau partenaire pour l'animation française

Première plateforme mondiale dédiée à l'anime.
Un pure player de l'animation qui a désormais franchi les seuils
d'éligibilité d'audience et de chiffre d'affaires du décret SMAD

Accord du 18/12/24
pour une durée de 3 ans (2024/2026)

**Une obligation de 20%
dans la production audiovisuelle et
cinématographique quasiment totalement
dédiée à l'animation**

**Un acteur avec une capacité d'investissement
équivalente à celle de TF1 pour deux longs
métrages et deux séries par an en moyenne.**





: une série TV et deux longs métrages en 2025



Taux d'investissement de

25%

11,75% en faveur de l'audiovisuel avec un MG de 90 M€ sur la période

dont une part d'au moins **12%** consacrée à l'animation

- à 85% EOF
- à 70% indépendante
- **et 75% inédite**

13,25% en faveur du cinéma avec un MG de 115 M€ sur la période

dont une part d'au moins **8%** consacré au long métrage d'animation

1^{er} engagement d'une plateforme US en faveur du long métrage d'animation

20 M€ en faveur de l'animation sur la période 2025/2027

YouTube : l'heure de vérité approche



Une double offensive :

- dans le **PLF 2027** pour mettre fin à l'abattement dont bénéficie les plateformes de partage vidéo et réseaux sociaux pour le paiement de la TSV, taxe alimentant le budget du CNC ;
- dans le **cadre de la directive SMA** pour mieux intégrer ces acteurs dans le dispositif des obligations d'investissement. Elles sont déjà couvertes par la directive depuis 2018 mais avec des obligations minimales concentrées sur la protection des mineurs et quelques interdictions publicitaires.

Une vaste mobilisation orchestrée par l'USPA et AnimFrance, en France et en Europe, afin de saisir l'opportunité de la révision de la directive SMA :

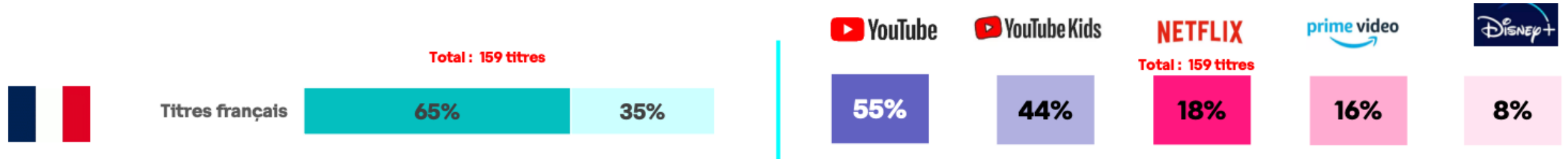


Eurocinema
The Audiovisual Producers



En quelques mois, le sujet s'est imposé et pourrait être traité dans le cadre de la révision de la directive SMA.

YouTube profite pleinement des œuvres financées par le CNC



Sur 159 titres diffusés par les chaînes de la TNT en 2024, 65% ont circulé sur des services non linéaires en 2024 :

- 87 titres de ces titres ont été exploités sur YouTube
- 29 titres de ces titres ont été exploités sur Netflix et 25 sur Prime Video

La réforme de la fiscalité de YouTube et des réseaux sociaux doit permettre de venir abonder et renforcer les dispositifs de soutien à l'animation,

qui est confrontée à une mise en cause de son modèle :

- **une production haut de gamme basée sur un marché national puissant**
- **et un financement étranger reposant essentiellement sur les préventes,**

permettant le contrôle de l'IP et la localisation maximale de la dépense sur le territoire français

YouTube : des obligations de production ? C'est possible !

La directive SMA **n'empêche pas l'intégration des plateformes de vidéo et réseaux sociaux** dans le régime de contribution à la création, par le biais d'obligations directes ou indirectes.

Le décret du gouvernement flamand du 29 mars 2024 inclut notamment **les fournisseurs de services de plateformes de partage de vidéos** dans la liste des « *investisseurs qui participent annuellement à la production d'œuvres audiovisuelles sous la forme d'une **contribution financière directe** à la production d'œuvres audiovisuelles ou sous la forme d'une contribution financière équivalente au Fonds audiovisuel flamand.* »

La Commission européenne a considéré que la Directive SMA le permet, à condition que les **principes de proportionnalité et de non-discrimination** soient respectés.

Le décret flamand est attaqué par les acteurs américains concernés !

**La révision de la directive SMA doit conduire à fournir aux Etats membres qui souhaitent s'engager dans cette voie, la sécurité juridique nécessaire.
Sans modifier les définitions prévues dans la directive, il doit être possible d'en préciser les modalités d'application.**

Nos priorités au sein de l'agenda européen



- **Intégrer les plateformes de partage de vidéos** aux régimes de financement et d'exposition des œuvres ;
- Assurer un **investissement pérenne des services de médias audiovisuels à la demande**, en faveur de la diversité et de la production inédite ;
- Favoriser le **maintien de l'IP** entre les mains des producteurs audiovisuels européens ;
- Préserver les **subventions publiques européennes** en faveur de la production indépendante ;
- Protéger le système des **licences territoriales** ;
- Favoriser la **transparence des audiences et des données** liées à la consommation des œuvres diffusées en Europe ;
- Améliorer la **visibilité des services d'intérêt généraux** sur les interfaces connectées.



Maintenir les aides publiques européennes



CREATIVE EUROPE

AGORA EU

Europe créative - Culture : créativité & coopération culturelles transfrontières
MEDIA+ : audiovisuel / jeux vidéo / journalisme et médias d'information
CERV+ : droits fondamentaux

- **Un enjeu budgétaire avant tout :**
 - Creative Europe : 2,4 Md€, dont 58% pour Media (1,4 Md€)
 - Agora : 8,6 Md€, dont 37% pour **MEDIA+ (3,2 Md€)**  Combien pour l'audiovisuel et le cinéma dans cette poche globale ?
 - **Rapport du Parlement européen** : 55 % pour le volet « Culture et médias », soit **2,7 Md€**.  Rassurant, mais même question !
- **Une priorité nécessaire aux producteurs indépendants** : à ce jour, ils sont visés « à titre principal » dans le texte du Conseil de l'Union européenne ;
- **Un impératif de transparence** : le Parlement européen devrait préconiser la réintégration des critères, nécessaires à la prévisibilité due aux bénéficiaires.
- **La prise en compte des spécificités de l'animation** : un sous-quota avait été obtenu sur TV&Online content : pourra-t-il perdurer ?

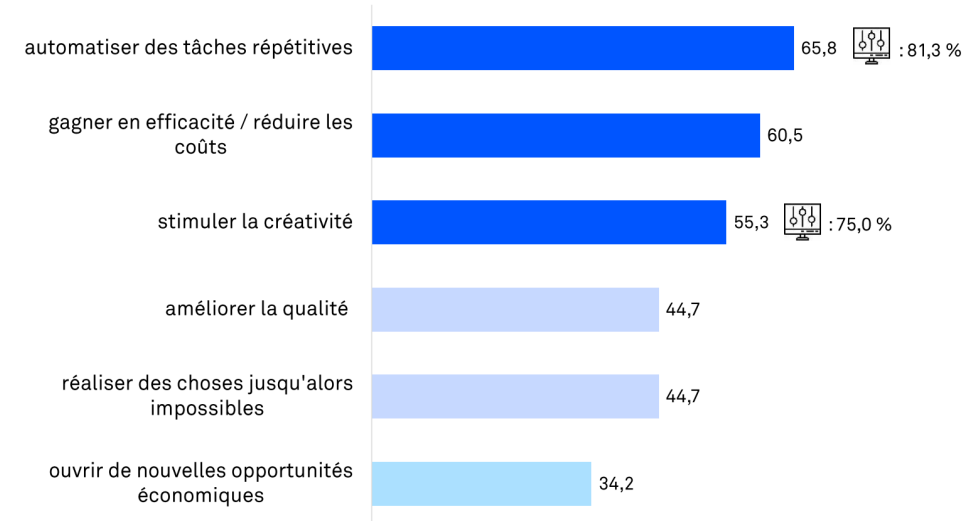
**Tout va se jouer dans les prochains mois, d'abord au Parlement à la rentrée, puis en trilogue.
Deux messages aux autorités françaises et européennes : préserver la capacité de
financement des œuvres audiovisuelle et cinématographiques européennes.**

IA : garder l'humain au centre de la création



- D'après le CNC, **70 % des studios d'animation** utilisent l'IA, considérée comme un outil au service des œuvres, de leurs créateurs et techniciens ;
- Si cet usage technologique entraine une transformation des tâches et des compétences, il **ne remplace pas pour autant l'intervention humaine** ;
- L'IAG peut, elle, contribuer à désintermédier les créateurs et l'œuvre. Ces risques doivent conduire à formuler **une politique publique qui encourage la compétitivité en préservant l'intervention humaine au sein du processus de création.**

Principaux apports de l'IA (%)



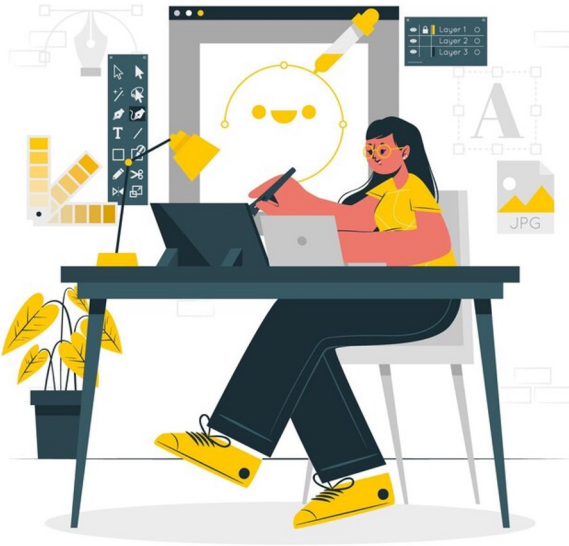
AnimFrance est favorable à la mise en œuvre d'une conditionnalité telle qu'exprimée par la ministre de la Culture à Cannes, à savoir : exclure du bénéfice du soutien à la fois les œuvres pour lesquelles il n'y a pas d'auteur et les versions doublées réalisées sans interprétation humaine.

carbulator

Le bilan carbone
pour les studios d'animation



À l'origine, une volonté des acteurs du secteur de l'animation



→ *Contribuer à la transition écologique*

- Mais aucun outil adapté à notre secteur

→ *Anticiper les renforcements de réglementation à venir*

- Décret tertiaire → réduction de la consommation énergétique
- CSRD → impact indirect sur les petites structures
- CNC → exigence d'un rapport sur les émissions carbone des œuvres pour l'allocation de subventions

Derrière le projet, une aventure collective ?

anim
FRANCE

Porteur du projet



SUPERPROD

Christophe
Archambault

ILLUMINATION
STUDIOS Paris

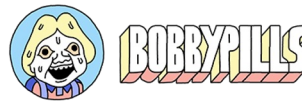
Etienne
Pêcheux

**SUPA
MONKS**

Alexandre
Varnier

Comité Scientifique

MIAM !
animation



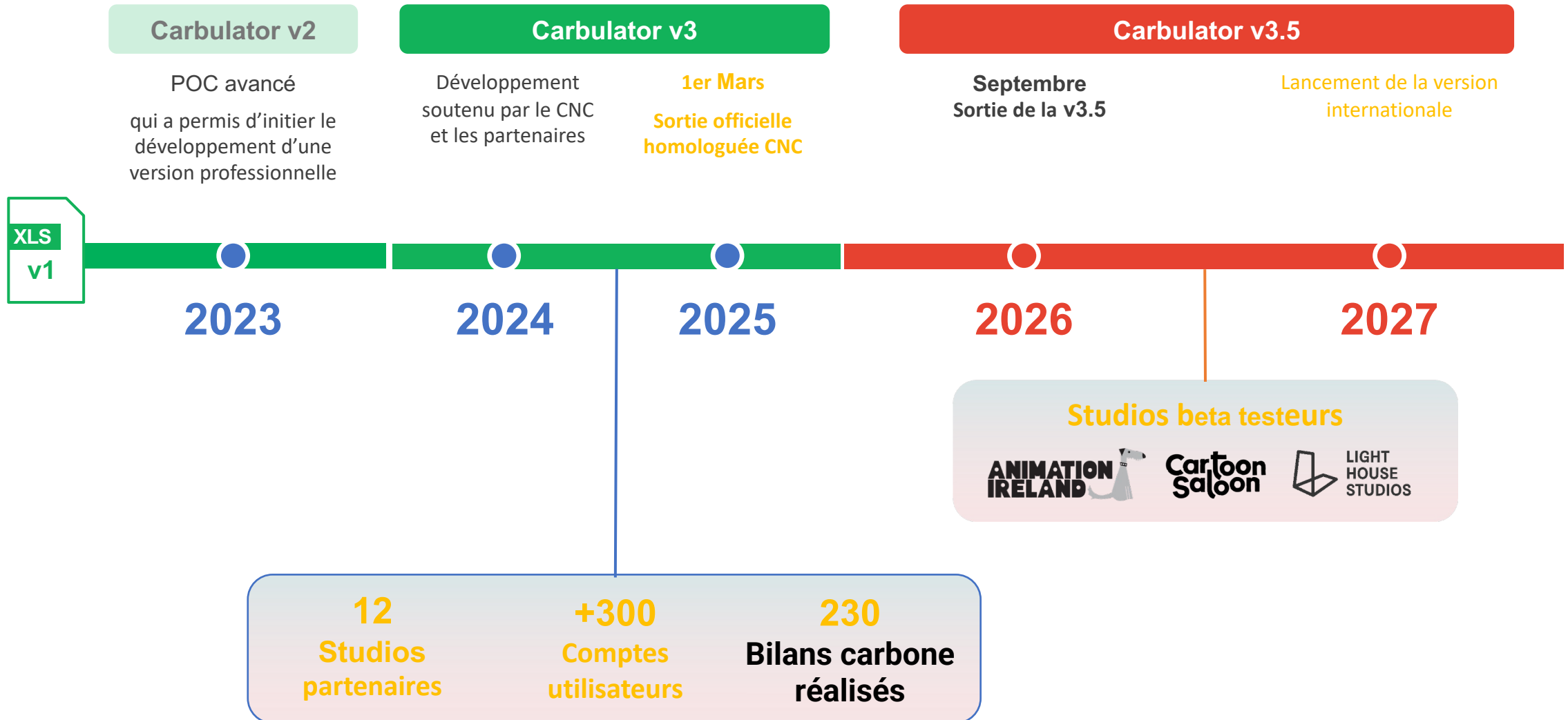
ecoproD



LA CABANE

CARTOUCH'VERTE

Contributeurs



QUOI DE NEUF DANS LA VERSION 3.5 ?

Carbulator permet de mesurer, piloter et réduire l'empreinte carbone des studios et des oeuvres produites.



Co-productions et productions multi-sites



Gestion avancée du parc IT

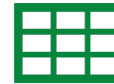


Tableau de bord dédié pour les groupes et les diffuseurs



API disponible



**Collaboratif,
Langue FR & ENG**



Version payante pour les producteurs, studios et diffuseurs



VERSION INTERNATIONALE

*Carbulator permet de partager un outil européen commun, fiable qui peut s'adapter facilement aux spécificités d'émission carbone de chaque pays.
Question de souveraineté européenne.*



**Interface et documentation
disponible en anglais**



**Facteurs
d'émission
localisés par pays**



**Permet d'inclure tous les
coproducteurs et studios afin de
mesurer l'empreinte carbone
totale à l'aide d'un outil unique**

Un reporting carbone consolidé du catalogue des programmes d'animation

tv

Suivi des bilans carbone

Typologie	Nombre de productions	Total des émissions	Émissions moyennes	Ratio émissions / durée
Jeunesse	40	25330	633.25	1.34
Série	40	62233	1555.83	3.05
Documentaire	40	78697	1967.43	5.1

Liste des œuvres

Agence	N° de référence	Intitulé	Titre	Typologie	Date de diffusion	Durée	Statut de production	Montant de droits d'exploitation
20-000	00000000	Cauch-Bulles	Bulle-Rouge	Série	15/06/2009	302	En cours	4 + 52
20-000	00000000	France Télévisions	Cauch-Bulles	Série	15/06/2009	302	En cours	4 + 52

TF1

Suivi des bilans carbone

Typologie	Nombre de productions	Total des émissions	Émissions moyennes	Ratio émissions / durée
Jeunesse	40	25330	633.25	1.34
Série	40	62233	1555.83	3.05
Documentaire	40	78697	1967.43	5.1

Liste des œuvres

Agence	N° de référence	Intitulé	Titre	Typologie	Date de diffusion	Durée	Statut de production	Montant de droits d'exploitation
20-000	00000000	Cauch-Bulles	Bulle-Rouge	Série	15/06/2009	302	En cours	4 + 52
20-000	00000000	France Télévisions	Cauch-Bulles	Série	15/06/2009	302	En cours	4 + 52

gulli

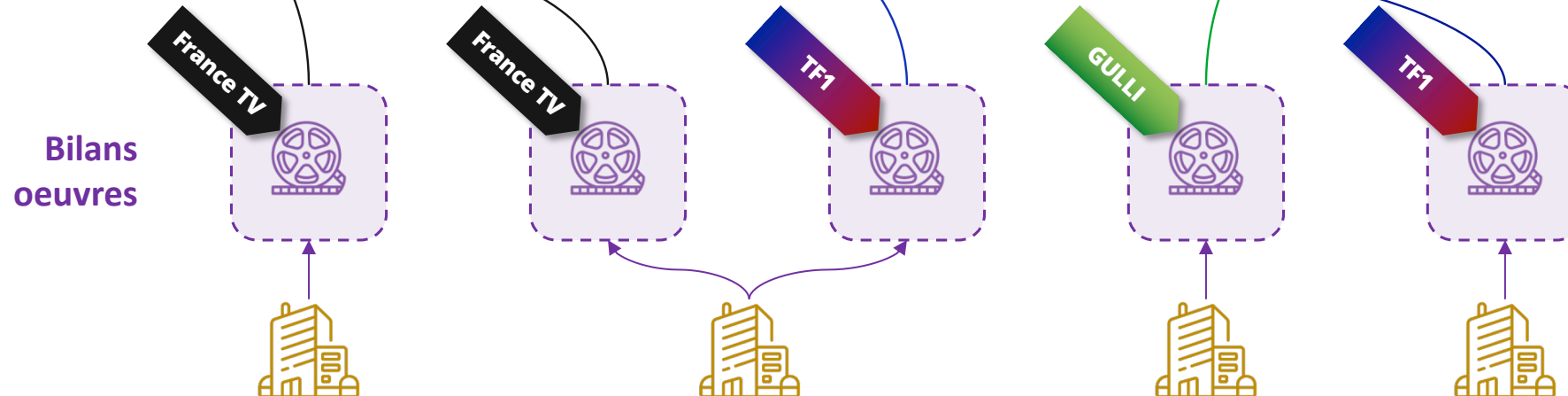
Suivi des bilans carbone

Typologie	Nombre de productions	Total des émissions	Émissions moyennes	Ratio émissions / durée
Jeunesse	40	25330	633.25	1.34
Série	40	62233	1555.83	3.05
Documentaire	40	78697	1967.43	5.1

Liste des œuvres

Agence	N° de référence	Intitulé	Titre	Typologie	Date de diffusion	Durée	Statut de production	Montant de droits d'exploitation
20-000	00000000	Cauch-Bulles	Bulle-Rouge	Série	15/06/2009	302	En cours	4 + 52
20-000	00000000	France Télévisions	Cauch-Bulles	Série	15/06/2009	302	En cours	4 + 52

Export XLS,
CSV
API disponible



Types de licences

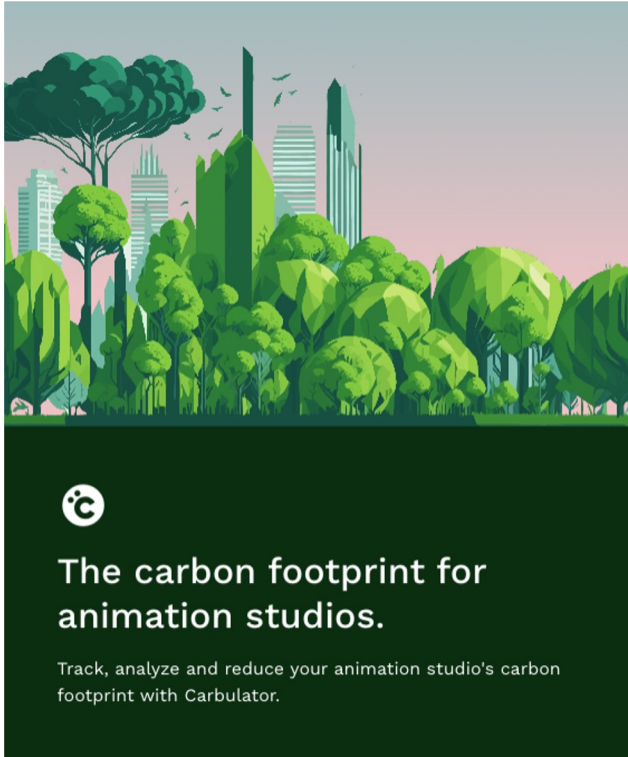
BASE

- Producteurs avec ou sans studio
- Studios d'animation

GROUP

- Groupes audiovisuels

	BASE	GROUP
Studios and productions carbon footprint		
Nbr of companies	1	unlimited
Nbr of studios	5	unlimited
Multi users	✓	✓
Multi languages	✓	✓
Localization	✓	✓
Export (xls, csv)	✓	✓
Export CNC (FR standard)	✓	✓
Advanced features		
Dashboard	✗	✓
API	✗	✓
One year licence		
FEES ex VAT	1 500 €	5000 €
Short film producers	500 €	



***Venez nous
rencontrer au
stand G.08***

hello@carbulator.org



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

www.animfrance.fr

ANNÉCY²⁰²⁶
FESTIVAL